

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

8 MARS 2019
8h00

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 8 mars 2019, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère

Absents : Monsieur Dino Mazzone, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent : Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune autre personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190308-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 8h15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 8 mars 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20190308-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 mars 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
164 Brock Nord 124 Percival	Remplacement de la rampe de la terrasse de toit avant ; Remplacement de quatre fenêtres de la véranda arrière du deuxième étage.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
342 Ballantyne Nord	Remplacement des bardeaux de toiture, du fascia et des soffites.

Adoptée à l'unanimité
20190308-003

4. Agence municipale 9-1-1 du Québec – Sécurité civile (demande d'aide financière – volet 2)

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 7 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 10 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 500 \$.

2) Que la Directrice générale, Me Raffaella Di Stasio, soit autorisée à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la Ville et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité
20190308-004

5. Période de questions du public

À 8h24, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions du public.

6. Levée de la séance

À 8h25, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190308-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190308*